



Collège  
Jacqueline de Romilly

ADRESSE :

65, rue des Labours  
77 700 Magny-le-Hongre

COMMUNICATION :

☎ 01.64.17.12.30.

FAX 01.64.17.12.39.

✉ ce.0772713f@ac-creteil.fr

SITE DU COLLÈGE :

[www.romilly-magny.ac-creteil.fr](http://www.romilly-magny.ac-creteil.fr)

BLOG DU PRINCIPAL :

[www.fabricemeunier.fr](http://www.fabricemeunier.fr)

Affaire suivie par :

F. MEUNIER



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 novembre 2011

*En résumé...*

## I. ORGANISATION GENERALE

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	Décision	Avis	Info	ACTE n° ...
Règlement interne du Conseil d'administration	<input checked="" type="checkbox"/>			2011-2012/10
Installation des différentes commissions	<input checked="" type="checkbox"/>			2011-2012/11 à 15

## II. ACTIVITES PEDAGOGIQUES

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	Décision	Avis	Info	ACTE n° ...
Projet : « A.p.p.n. /Lac de Bairon » (3 <sup>e</sup> )		<input checked="" type="checkbox"/>		2011-2012/16
Projet : « Les métamorphoses » (6 <sup>e</sup> Bruxelles)		<input checked="" type="checkbox"/>		2011-2012/17

## III. GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	Décision	Avis	Info	ACTE n° ...
Contrats au titre de l'année 2012	<input checked="" type="checkbox"/>			2011-2012/18
Tarifs divers au titre de l'année 2012	<input checked="" type="checkbox"/>			2011-2012/19
Convention « Assistants d'éducation »		<input checked="" type="checkbox"/>		2011-2012/20
Budget au titre de l'année 2012	<input checked="" type="checkbox"/>			2011-2012/21
E.p.c.p. au titre de l'année 2012	<input checked="" type="checkbox"/>			2011-2012/22

## IV. DIVERS

POINT DE L'ORDRE DU JOUR	Décision	Avis	Info	ACTE n° ...
Compte-rendu du C.A. du 11 octobre 2011		<input checked="" type="checkbox"/>		
Atelier scientifique			<input checked="" type="checkbox"/>	
Distinction honorifique			<input checked="" type="checkbox"/>	
Ouverture culturelle			<input checked="" type="checkbox"/>	
Journal du collège			<input checked="" type="checkbox"/>	
Repas de Noël			<input checked="" type="checkbox"/>	



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Séance ordinaire du jeudi 24 novembre 2011

Sous la présidence de Monsieur MEUNIER, Principal du collège Jacqueline de Romilly, le Conseil d'administration de l'établissement a tenu une séance ordinaire le jeudi 24 novembre 2011 et a pu délibérer valablement après vérification du quorum (annexe n°1).

Madame LE CAM, C.p.e. du collège, est choisie comme secrétaire de séance.

Rappel : Dans ce document, l'utilisation du masculin pour désigner des personnes a comme seul but d'alléger le texte et identifier, sans discrimination, les individus des deux sexes.

### L'ORDRE DU JOUR

#### I. ORGANISATION GENERALE

- × Point n°1 : Installation du Conseil d'administration

#### II. ACTIVITES PEDAGOGIQUES

- × Point n°2 : Projets pédagogiques et culturels (point de situation, principe, financement)

#### III. GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

- × Point n°3 : Contrats et conventions
- × Point n°4 : Budget 2012
- × Point n°5 : Etat prévisionnel de la commande publique 2012

#### IV. DIVERS

- × Point n°6 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 octobre 2011
- × Point n°7 : Informations diverses
- × Point n°8 : Questions diverses

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

#### I. ORGANISATION GENERALE

##### Point n°1 (annexes n°2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8)

Le Conseil d'administration est convoqué conformément au Livre IV, Chapitre I<sup>er</sup> du Code de l'Education (à disposition des administrateurs qui le souhaitent). Il est saisi d'informations (qui n'appellent pas de vote), d'avis ou de décisions. Le rôle du Conseil est fixé par la section II du Code évoqué ci-dessus (qui résulte des évolutions législatives récentes : deuxième décentralisation, loi organique des lois de finances, loi d'orientation de 2005...) qui donne à l'établissement (doté du statut d'Etablissement Local Public d'Enseignement) l'autonomie financière et une liberté d'organisation importante dans le cadre général de la réglementation en vigueur.

## ⊗ REGLEMENT INTERNE

Dans le cadre de son pouvoir normatif, le Conseil d'administration s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie des administrateurs et de règles de fonctionnement, rassemblées dans un règlement interne.

⇒ Le Conseil adopte le règlement interne à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/10 rendu public par affichage.

## ⊗ INSTALLATION DES CONSEILS

Le PRESIDENT propose à chaque collège de désigner ses représentants selon la procédure dite « d'affichage » (utilisée par le Conseil supérieur de l'Education), c'est-à-dire par consensus au sein de chaque collège. Sont désignés les membres de la Commission permanente (article R 421-37 du Code de l'Education), du Conseil de discipline (article R 421-48 du Code de l'Education), du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (article R 421-46 du Code de l'éducation), de la Commission d'hygiène et de sécurité (circulaire du 26 octobre 1993) et du Conseil pédagogique (articles R 421-41 1 et 2, acte du Conseil d'administration 2010-2011/01).

Rappel : LE CONSEIL PEDAGOGIQUE DU COLLEGE J. DE ROMILLY (acte du Conseil d'administration 2010-2011/01)

Depuis le décret n°2010-99 du 27 janvier 2010, le Conseil pédagogique a un rôle renforcé d'instruction préalable aux votes du Conseil d'administration : coordination des enseignements, organisation des enseignements, dispositifs d'aide et de soutien aux élèves, coordination relative à la notation et à l'évaluation des activités scolaires, modalités générales d'accompagnement du processus d'orientation, modalités des échanges linguistiques et culturels.

Sa composition est fixée comme suit :

1	Principal
1	Conseillère Principale d'éducation
3	Elus des personnels enseignants à la commission permanente
10	Professeurs au titre des champs disciplinaires (lettres modernes, langues anciennes, langues vivantes, histoire, mathématiques, sciences de la vie, physique-chimie, technologie, éducation physique et sportive, enseignements artistiques)
1	Professeur documentaliste
<hr/>	
16	

Le Principal (Président du Conseil pédagogique) désigne les membres qui lui sont proposés par consensus par chaque collège. Les collèges disciplinaires peuvent proposer un suppléant.

Le Conseil pédagogique émet des avis à la demande du Conseil d'administration ou de la direction du collège ou des recommandations à son initiative. Il fixe ses thèmes de travail auxquels s'adjoignent les éventuelles demandes d'avis. Le Conseil pédagogique ne procède pas à des votes : ses avis et recommandations sont arrêtés par consensus. Le Conseil pédagogique peut proposer qu'un de ses membres rapporte devant le Conseil d'administration.

Les avis et recommandations sont communiqués au Conseil d'administration et à l'ensemble des professeurs. S'il n'y a ni avis, ni recommandation (donc pas de consensus), les points de vue seuls sont publiés sous la forme communiquée par les intervenants.

⇒ Le Conseil arrête la composition de sa Commission permanente à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/11 rendu public par affichage.

⇒ Le Conseil arrête la composition du Conseil de discipline à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/12 rendu public par affichage.

⇒ Le Conseil arrête la composition du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/13 rendu public par affichage.

⇒ Le Conseil arrête la composition du Conseil pédagogique à l'unanimité.  
 Acte du Conseil d'administration 2011-2012/14 rendu public par affichage.

⇒ Le Conseil arrête la composition du Comité hygiène et sécurité à l'unanimité.  
 Acte du Conseil d'administration 2011-2012/15 rendu public par affichage.

## II. ACTIVITES PEDAGOGIQUES

### Point n°2 (annexe n°9)

Monsieur FELTES, Représentant des professeurs et professeur d'Education physique et sportive, présente un projet de voyage scolaire :

- PROJET : A.P.N. AU LAC DE BAIRON

AXE DE TRAVAIL (P. ETABL.)	L'ouverture au monde et à la diversité des cultures
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Dans le cadre d'un séjour de trois jours (4 au 8 juin 2012), les élèves se voient proposer, au Lac de Bairon (Ardennes), des activités physiques de pleine nature en continuité avec la programmation de l'année (accro branche, catamaran et canoë, course d'orientation et v.t.t.) et vivent une expérience de vie collective en dehors du cadre habituel. En raison des dates retenues, le programme quotidien est complété par des séances de révision pour le Brevet des collèges.
PUBLIC	3 <sup>ème</sup> Athènes, 3 <sup>ème</sup> Dublin, 3 <sup>ème</sup> Lisbonne et 3 <sup>ème</sup> Vienne
DISCIPLINES ENGAGEES	E.p.s. Education civique
PROFESSEURS IMPLIQUES	Madame GRANDJEAN Madame HOUSTIAUX Monsieur FELTES Monsieur ROUGER
BUDGET	120 euros /élève L'établissement aide les familles qui en feraient la demande.
PRODUCTION	Pratique de l'activité sportive

⇒ Le Conseil autorise ce projet à l'unanimité.  
 Acte du Conseil d'administration 2011-2012/16 rendu public par affichage.

Mesdames LEVET, Représentant des professeurs et professeur de Physique-Chimie, et FOUQUET, Représentant des professeurs et professeur-documentaliste font un état sur l'avancement de la préparation des projets de voyage scolaire : « La fête dans les étoiles -14 :15 juin 2012- » (Acte du conseil d'administration 2011-2012/05) et « Escaping -4/7 juin 2012- » (Acte du Conseil d'administration 2011-2012/03).

Madame FOUQUET présente un projet de sortie scolaire :

- PROJET : LES METAMORPHOSES

AXE DE TRAVAIL (P. ETABL.)	Une solide formation intellectuelle
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Dans le cadre d'une visite guidée au Musée du Louvre (lundi 9 janvier 2012), les élèves découvrent des œuvres d'art représentant des scènes des Métamorphoses d'Ovide.
PUBLIC	6 <sup>ème</sup> Bruxelles
DISCIPLINES ENGAGEES	Français Arts plastiques

PROFESSEURS IMPLIQUES	Madame FRANCOIS Madame FOUQUET
BUDGET	Transport par R.E.R. à la charge des familles. Entrée au musée et visite guidée à la charge de l'établissement : 106 euros.
PRODUCTION	Exploitation des informations dans le cadre du cours de français.

⇒ Le Conseil autorise ce projet à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/17 rendu public par affichage.

### III. GESTION MATERIELLE ET FINANCIERE

#### Point n°3 (annexes n°10, 11 et 12)

Le PRESIDENT présente aux membres du Conseil d'administration :

- × Une liste des contrats obligatoires au titre de la maintenance des appareils (recommandation du Conseil général) auxquels l'établissement a souscrit pour l'année 2012.

⇒ Le Conseil vote la passation ou la reconduction des contrats figurant sur la liste évoquée ci-dessus à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/18 rendu public par affichage.

- × Une liste de tarifs divers au titre de l'année 2012.

⇒ Le Conseil vote les tarifs figurant sur la liste évoquée ci-dessus à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/19 rendu public par affichage.

- × Une convention de partenariat avec le lycée VAN DONGEN de Lagny-sur-Marne au titre de l'année 2012 pour la gestion financière des assistants d'éducation.

⇒ Le Conseil autorise la signature de la convention évoquée ci-dessus à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/20 rendu public par affichage.

#### Point n°4 (annexe n°13)

Le PRESIDENT et Madame GARCIA, Gestionnaire, expliquent les grands principes qui président à l'élaboration d'un budget : l'autorisation (par le Conseil d'administration), l'annualité (l'autorisation n'est valable que pour un exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), l'universalité (le budget est présenté sur un document unique : toutes les ressources, toutes les dépenses sont inscrites dans le budget qui doit être sincère), la spécialité (l'autorisation budgétaire votée par le Conseil d'administration est donnée par chapitres) et l'équilibre (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses). Les ressources comprennent des subventions de l'Etat (affectées ou globalisées), une subvention du département et des ressources propres. Les dépenses de fonctionnement du service général concernent les activités pédagogiques et éducatives (chapitre A), le chauffage et l'éclairage (chapitre B), l'entretien des locaux et la maintenance (chapitre C), les autres charges générales, fournitures administratives ou téléphone (chapitre D), les aides aux familles, bourses et fonds sociaux (chapitre F). En outre, des services spéciaux permettent de distinguer notamment les recettes et les dépenses particulières comme les voyages ou sorties scolaires (chapitre N3) et l'hébergement (chapitre R2).

Le PRESIDENT précise le montant de la subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2012 versée par le Conseil général : 88 403 euros (en augmentation très timide par rapport à l'année dernière -86 070 euros-) qui reste toutefois basée sur un calcul erroné du nombre d'élèves (450 élèves alors que l'établissement en compte 502 à cette rentrée). Il remercie la municipalité pour sa subvention exceptionnelle de 10 euros/élève au titre de l'aide aux projets.

Madame GARCIA explique ensuite, volet par volet et chapitre par chapitre, les choix opérés pour le budget 2012.

La présentation du budget de l'établissement est l'occasion :

- × De rappeler que ce budget repose sur des choix qui traduisent les orientations du projet d'établissement que le collège s'est donné et du contrat d'objectifs signé avec les autorités de tutelle ;

- × De souligner la priorité accordée aux crédits pédagogiques et à l'équipement du C.d.i. ;
- × D'attirer l'attention du Conseil général sur le reversement à la collectivité dans le cadre du R2 qui est passé de 10% en 2011 (20 580,65 euros) à 22,5% (49 387,75 euros) ;
- × D'attirer l'attention des autorités rectorales sur le budget d'achat des manuels scolaires : l'établissement continue à être en difficulté (des prouesses sont accomplies par Madame LUCE -secrétaire d'intendance-, Madame LE CAM -C.p.e.- et Madame FOUQUET -documentaliste- pour s'assurer que chaque élève bénéficie d'un manuel) du fait de l'étroitesse de la subvention qui ne prend que très partiellement en compte la montée exponentielle des effectifs à l'intérieur des divisions.

Au cours de sa présentation, le PRESIDENT attire l'attention des représentants des professeurs et des élèves sur le budget très important alloué à l'électricité (une discipline rigoureuse de chacun en fin de journée : fermeture des lumières, mise des chauffages en position hors-gel... permettrait pourtant de diminuer sensiblement le montant payé à E.D.F.).

Le PRESIDENT remercie Mesdames GARCIA et LUCE, au nom des membres du Conseil d'administration, pour ce travail d'orfèvrerie que constitue le budget 2012.

⇒ Le Conseil vote le budget 2012 tel qu'il est défini ci-dessus à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/21 rendu public par affichage.

#### Point n°5 (annexe n°14)

Madame GARCIA présente l'état prévisionnel de la commande publique 2012 (après en avoir rappelé les deux objectifs : satisfaire à l'obligation légale faite à tout acheteur public de définir ses besoins, de les évaluer et de les organiser dans le respect des principes de la commande publique ; autoriser le Chef d'établissement à signer les marchés figurant sur cet état prévisionnel sans avoir à réunir à chaque fois le Conseil d'administration). Elle indique que l'architecture générale de l'E.p.c.p. a été pensée dans le prolongement de celui présenté l'année dernière.

⇒ Le Conseil adopte l'E.p.c.p. 2012 proposé à l'unanimité.

Acte du Conseil d'administration 2011-2012/22 rendu public par affichage.

## IV. DIVERS

#### Point n°6

Le PRESIDENT soumet à l'approbation des membres du Conseil d'administration, le procès-verbal du dernier Conseil. Aucune correction n'est proposée.

⇒ Le Conseil émet un avis favorable au procès-verbal du Conseil d'administration du mardi 11 octobre 2011 à l'unanimité.

#### Point n°7

#### ATELIER SCIENTIFIQUE

Par l'intermédiaire de Madame LEVET, professeur de Physique-Chimie, l'atelier scientifique (classes de 3<sup>ème</sup>) a noué un partenariat avec l'Association « Les Petits Débrouillards » pour deux animations scientifiques. Les thèmes retenus sont : en janvier, la cuisine moléculaire ; en mai, les illusions d'optique.

#### DISTINCTION HONORIFIQUE

Le Conseil d'administration dans une délibération du 12 mars 2009 a créé le titre honorifique de « Membre honoraire du collège Jacqueline de Romilly ». Sur proposition de Monsieur MOUTY, Représentant des professeurs et professeur d'Histoire-Géographie, et sans opposition d'un membre du Conseil d'administration, en raison de tout ce qu'il a apporté à l'établissement et à ses élèves (cérémonie du ravivage de la flamme le 7 novembre 2011 et intervention dans les classes de 3<sup>ème</sup> pour raconter « sa » Guerre mondiale), cette mention est attribuée à Monsieur NOEL.

## ⊗ OUVERTURE CULTURELLE

Dans le cadre de l'accompagnement éducatif (en plus de l'aide aux devoirs qui est le cœur de notre projet dans ce domaine), s'ouvrent aux volontaires :

- Un cours d'initiation au chinois. Il est assuré par Madame BOURET, parent d'une élève de 6<sup>ème</sup> et professeur dans des écoles de commerce.
- Un cours de programmation informatique (pour des élèves confirmés). Il est assuré par RUDOLF, auxiliaire de vie scolaire sous statut d'assistant d'éducation.

## ⊗ JOURNAL DU COLLEGE

A l'initiative de trois élèves de 5<sup>ème</sup> (Clément BOISSELIER, Théo DEVILLARD et Anthony FAURE), un journal du collège s'est créé. Sa parution est mensuelle. Les numéros sont à disposition au C.d.i. ou par abonnement ([abonnement-journal.jdr@hotmail.fr](mailto:abonnement-journal.jdr@hotmail.fr)). La rédaction s'est depuis étoffée, se réunit chaque vendredi soir et est parrainée par Madame LE CAM, C.p.e. et Madame FOUQUET, documentaliste.



## ⊗ REPAS DE NOEL

Un repas spécial, préparé par l'équipe de cuisine, sera proposé à l'occasion de Noël. Il se tiendra le mardi 13 décembre midi au restaurant scolaire. L'apéritif des élèves est réalisé en partenariat avec les élèves de l'atelier scientifique (cuisine moléculaire).

MENU « ELEVE »	MENU « COMMENSAL »
Jus de pomme pétillant aux perles de cassis	
Saumon fumé et son toast grillé ou Foie gras de canard à la crème balsamique de framboise	Assiette duo : Foie gras de canard mi-cuit au spéculos et Saumon fumé confit d'oignons rouge
Moëlleux de volaille farci aux mangues et aux figues	Pavé de cuissot de cerf sauce aux pleurottes
Pommes Dauphine et fagots de haricots verts	Grenailles au sel de Guérande et huile d'olive et pointes d'asperges
Fromage	Plateau de fromages
Étoile au chocolat et sa crème anglaise	Entremet framboise/chocolat blanc aux biscuits de Reims

Point n°8

⊗ QUEL DEVENIR POUR LES ELEVES DE LA SECTION ANGLOPHONE DONT LA PREMIERE GENERATION TERMINE SON COLLEGE CETTE ANNEE ?  
(Question des Représentants des professeurs)

Pour éviter un départ massif vers les établissements privés (Meaux ou Bussy-saint-Georges), le PRESIDENT indique qu'il a saisi les autorités départementales compétentes (Monsieur GENEVIEVE, Inspecteur d'académie adjoint) et a pris l'attache du lycée de secteur via son proviseur. Une communication sera faite aux familles concernées dès l'obtention d'informations précises et sûres.

⊗ A QUELLE DATE SERA LIVREE LA HALLE DES SPORTS ?

(Question des Représentants des professeurs)

Madame FLAMENT, Représentante de la mairie de Magny-le-Hongre, rappelle combien les finances des collectivités territoriales sont aujourd'hui très contraintes du fait de la crise actuelle. L'ouverture d'une halle des sports, à proximité du collège, est donc repoussée au printemps 2013 (au lieu de septembre 2012).

⊗ A QUELLE DATE SERA LIVRE LE COLLEGE DEFINITIF ?

(Question des Représentants des personnels)

L'inquiétude est vive parmi les utilisateurs de l'établissement, au regard de la crise financière, d'un nouveau report de l'ouverture du collège définitif (septembre 2014). En l'absence de Monsieur DE BELENET, Conseiller général, représentant du constructeur, la question sera posée ultérieurement. Toutefois, le PRESIDENT indique qu'il n'a pas été informé d'une modification du calendrier et que le permis de construire vient d'être déposé en mairie, conformément au calendrier initial.

⊗ LES NOTES SERONT-ELLES DISPONIBLES POUR LES PARENTS SUR LE CARTABLE EN LIGNE ?

(Question des Représentants des parents d'élèves)

Le PRESIDENT indique que cela est un projet (voir le compte-rendu du conseil d'administration du 11 octobre 2011 /Modernisation administrative).

⊗ SERAIT-IL POSSIBLE DE JOINDRE LA « TOILE D'ARAIGNEE » AUX BULLETINS TRIMESTRIELS ?

(Question des Représentants des parents d'élèves)

Le PRESIDENT indique que cela nécessiterait des coûts en papier sans rapport avec le bénéfice pour la lecture du bulletin. Sur celui-ci figure de plus les notes maximum et minimum pour chaque discipline. De plus, le bulletin est remis à la famille en mains propres par le professeur principal aux deux premiers trimestres pour en faciliter la lecture.

⊗ EST-CE QU'UNE EVOLUTION DU BLOG DU COLLEGE EST ENVISAGEABLE (inscription par mail pour recevoir les nouvelles informations publiées ou les modifications des rubriques) ?

(Question des Représentants des parents d'élèves)

Le PRESIDENT rappelle que le blog est sa propriété personnelle. L'évolution demandée n'est pas envisagée puisque celui-ci le suivra à son départ.

⊗ POURQUOI N'Y-A-T-IL PAS DE COMMISSION DES MENUS COMME POUR LES ECOLES ELEMENTAIRES DE MAGNY-LE-HONGRE ?

(Question des Représentants des parents d'élèves)

La diététique et l'équilibre financier est une affaire trop sérieuse pour la confier à des collégiens : les professionnels que sont la Chef de cuisine et la Gestionnaire ont toutes les compétences requises. De plus, afin d'alléger le coût, les menus font appel largement aux promotions.

⊗ COMMENT SE DERoule LE PASSAGE DES CLASSES A LA RESTAURATION SCOLAIRE ?

(Question des Représentants des parents d'élèves)

Un ordre de passage équilibré des classes a été déterminé par la C.p.e... Les classes alternent selon les services et les jours.

⊗ COMMENT ONT ETE NOTES LES ELEVES LORS DU CROSS ?

(Question des Représentants des parents d'élèves)

La note est complémentaire de celle obtenue lors du contrôle continu. Elle est fonction de la performance réalisée lors du cross au regard du niveau auquel appartient l'élève et de son genre.

⊗ LES PARENTS POURRAIENT-ILS ETRE INVITES AUX REUNIONS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ?

(Question des Représentants des parents d'élèves)

Les parents sont systématiquement invités aux deux assemblées générales annuelles de l'Association sportive du collège et sont sollicités pour accompagner les élèves sur les compétitions. L'équipe d'E.p.s. par la voix de Monsieur FELTES, Représentant des professeurs et professeur d'E.p.s., s'étonne de la question et regrette la très faible implication des familles dans l'Association sportive (6 parents présents lors de la première assemblée générale de l'année).

⊗ SERAIT-IL POSSIBLE DE PROPOSER, EN PARTICULIER AUX ELEVES DE 6<sup>ème</sup>, UNE ETUDE OU UNE GARDERIE JUSQU' A 16 HEURES (sachant que le Point Jeunes municipal n'ouvre qu'à 16.00.) ?

(Question des Représentants des parents d'élèves)

Tout élève qui le souhaite peut rester travailler dans l'établissement en dehors de ses heures habituelles de cours (au C.d.i. jusqu'à 17.00. ou avec les assistants d'éducation jusqu'à 18.00.). Toutefois, il s'agit bien d'un moment de travail et non de garderie. De la même façon, un élève peut participer à l'accompagnement éducatif.

A noter qu'en début de journée, un accueil est possible (dès 07.45.) pour les élèves qui arrivent très tôt via une formule de petit-déjeuner complet (inscription auprès de la C.p.e.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'Administration du jeudi 24 novembre 2011 est levée à 20.05.

La secrétaire de séance



*[Signature]*

Le Président



*Fabrice Meunier*